

Questions orales

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, il me semble que le député devrait être comme moi en faveur de l'établissement d'une commission indépendante dotée du pouvoir d'annuler les hausses de prix au besoin. Nous parlons maintenant de quelque chose d'assez théorique. Nous devons permettre à la Commission de faire enquête. Je conviens avec le député que l'enquête doit se faire, mais j'espère que, de son côté il conviendra avec moi que la Commission doit avoir le pouvoir d'annuler les hausses de prix.

* * *

[Français]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

ON DEMANDE QUE LES FELQUISTES QUI VIVENT EN EXIL EN FRANCE N'AIENT PLUS LE DROIT DE RENTRER AU PAYS

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur le président, je désire poser ma question à l'honorable premier ministre suppléant.

Conformément aux nouvelles qui nous parviennent à l'effet que les membres du FLQ actuellement à Paris sollicitent leur permis de réfugiés politiques en France, et compte tenu de leur récente déclaration, le premier ministre suppléant pourrait-il dire à la Chambre si le gouvernement canadien a reçu une demande officielle pour que ces gens reviennent au pays et pourrait-il, au nom du gouvernement canadien, assurer la Chambre et les Canadiens que nous ne nous embarrasserons pas davantage avec ces felquistes révolutionnaires, et qu'on leur interdira tout droit de revenir au Canada, même à la suite de leur demande?

[Traduction]

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, la situation à l'heure actuelle, restée inchangée depuis ces graves incidents il y a cinq ans, est que, si ces individus reviennent au Canada, ils seront poursuivis pour les infractions qu'ils ont commises.

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LA LUTTE CONTRE L'INFLATION—L'OMISSION DANS LE TEXTE LÉGISLATIF DE L'EXPRESSION «URGENCE NATIONALE»

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, ma question fait suite à celle qu'a posée plus tôt le chef de l'opposition. C'est une question qui doit être réglée une fois pour toutes avant d'aborder toute discussion sur le projet de loi, sinon le conflit ouvrier au ministère des Postes ne pourra pas être réglé de façon certaine. La question porte sur la constitutionnalité de la loi sur le contrôle des prix et des salaires. Quand on l'a déposée, j'ai mis en doute la constitutionnalité de certaines dispositions du Livre blanc et le gouvernement m'a répondu qu'il était sûr que ces dispositions ne débordaient pas le cadre de la compétence du Parlement. Or, au cours des deux derniers jours, d'éminentes autorités en matière constitutionnelle ont signalé...

M. l'Orateur: A l'ordre. Le très honorable représentant a peut-être une question qu'il serait intéressant de débattre, mais il semble surtout chercher à développer son raisonne-

[M. Orlikow.]

ment en faveur de la constitutionnalité. Si le très honorable représentant veut poser une question, qu'il veuille bien le faire maintenant.

M. Diefenbaker: J'ai pensé que la Chambre voudrait connaître l'opinion d'experts en matière constitutionnelle plutôt que celle des néophytes d'en face.

Des voix: Oh, oh!

M. Diefenbaker: Pour que la chose soit conforme à la constitution, la Cour suprême du Canada a statué à plusieurs occasions qu'il fallait indiquer l'existence d'un état d'urgence nationale. Voilà que le ministre nous dit maintenant qu'il s'agit d'une urgence nationale.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Prince Edward-Hastings.

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: Le député de Prince Edward-Hastings.

M. Diefenbaker: C'est une chose que je ne comprends pas, monsieur l'Orateur, et je ne me laisserai pas refuser...

Des voix: Règlement!

M. l'Orateur: J'estime malheureusement qu'en l'occurrence, j'ai suffisamment accordé au très honorable député le loisir de poser sa question. Puisqu'il continue à argumenter, je préfère passer au député de Prince Edward-Hastings.

M. Diefenbaker: Je n'argumente pas, je revendique un droit.

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: Je me suis toujours incliné avec respect devant les décisions de M. l'Orateur, mais quand j'ai une question sur la constitutionnalité de cette affaire...

Des voix: Règlement!

M. Diefenbaker: ... je soutiens que j'ai le droit à la parole, malgré ce que Votre Honneur croit que j'essaie de demander.

M. l'Orateur: A l'ordre. En conformité du Règlement provisoire qui régit les travaux de la Chambre depuis le dernier congé de Pâques, je serai disposé à entendre l'exposé du très honorable représentant à 3 heures. Je me permets de l'inviter encore une fois, s'il a une question à poser, à la poser immédiatement sans plus de préambule.

M. Diefenbaker: Je voudrais savoir du ministre...

Des voix: Oh, oh!

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, il y a beaucoup de députés qui n'ont même pas encore lu la loi.

Des voix: Oh, oh!

M. Diefenbaker: Pourquoi les mots «urgence nationale» ne sont-ils pas inclus dans l'exposé des motifs du bill? La paix, l'ordre et le bon gouvernement ne sont pas des raisons suffisantes. Est-ce parce que le gouvernement se rend compte que, s'il incluait ces mots dans le bill, il s'appliquerait à toutes les provinces du Canada et qu'aucune d'entre elles ne pourrait créer sa propre commission?